



COMMUNE DE PITHIVIER

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 10/10/2025
ID : 045-214502536-20250916-D_0032_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du seize septembre deux mille vingt cinq

Département du Loiret

Arrondissement et canton de
Pithiviers

Communauté de communes
du Pithiverais

N° D-00032/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	13	17

Date de la convocation : 11 septembre 2025

Date d'affichage : 17 septembre 2025

Vote	
Pour : 17	
Contre : 0	
Abstentions : 0	

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

Etaient présents : Monsieur CHALINE, Monsieur LE BORGNE, Madame BARBIER, Monsieur RIBEAUCOURT, Monsieur LAIZEAU Boris, Madame BORE, Monsieur BELLEC, Monsieur COLLEAU, Monsieur HUBEAU, Madame DEROUET, Madame IVALDI, Monsieur MENARD, Monsieur PERRETIN

Absents excusés : Madame CHAVANNEAU Frédérique pouvoirs à Monsieur LE BORGNE Guy
Madame PERON Corinne pouvoirs à Madame BORE Laura
Madame CHARBONNIER Martine pouvoirs à Monsieur CHALINE Philippe
Madame SURATEAU Céline pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris
Monsieur LANGUILLE François
Monsieur PELLERIN Cyril

Secrétaire de séance : Madame DEROUET Hélène

Virements de crédits

Afin de régulariser certaines écritures comptables, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

- Augmenter le compte 739218 Autres pré/vers. fisc. coll locales de 4 800 €
- Diminuer le compte 6041 Achats d'études de 4 800 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le virement de crédits tel que décrit ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

